

Alerte presse du 12 décembre 2016

#Artisanat / #Bâtiment / #Finance / #RGE / #rénovationénergétique / @UFCquechoisir

Réaction - enquête UFC Que Choisir

La CAPEB répond à l'enquête de l'UFC-Que Choisir dénigrant les performances de rénovation énergétique et le label RGE

Paris, le 12 décembre 2016 - Suite à la parution de l'enquête de l'UFC-Que Choisir cette semaine, La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) souhaite rappeler l'engagement du Bâtiment artisanal pour la rénovation énergétique et répondre à la polémique créée par l'association de consommateurs. Prix « *exorbitants* », rénovations énergétiques « *incomplètes* », échantillonnage non représentatif... l'enquête rassemble de nombreux points d'incohérence sur lesquels la CAPEB souhaite s'exprimer.

La CAPEB répond à l'enquête menée par l'UFC-Que Choisir

À la lecture de l'enquête menée par l'UFC-Que Choisir « Rénovation énergétique - Performance zéro des professionnels ! », la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) tient à apporter son éclairage sur plusieurs points et défaire plusieurs contre-vérités.

- 1- **Les prix pratiqués en accusation** : toutes 6 entreprises testées dans le cadre de l'enquête, arnaqueraient leurs clients avec des prix doublés, voire triplés.

La CAPEB répond : faux, il n'y a pas de prix unique. Il n'est pas possible de fixer un prix standard, puisque les prix dépendent de la performance et de la qualité des produits ou équipements mis en œuvre mais également de la situation réelle de l'habitation et des modes de vie des habitants.

- 2- **Des rénovations énergétiques « incomplètes »** : selon UFC Que Choisir, seules sont considérées comme valables les rénovations énergétiques complètes.

La CAPEB répond : faux, la rénovation globale représente 10 % de la rénovation énergétique. Les particuliers ne peuvent pas toujours envisager une rénovation globale, parce qu'ils occupent souvent leur logement durant les travaux mais également parce qu'ils n'en ont pas toujours les moyens financiers. Enfin, pour certains, ils ne le souhaitent tout simplement pas. En résumé, les particuliers cherchent avant tout à améliorer leur confort dans la limite de leurs moyens

- 3- **L'échantillonnage de l'enquête** : cette dernière porte sur 6 maisons particulières, sur un parc national total de 20 millions ! Rappelons que le parc des logements est de 35 millions.

Difficile de dire que les résultats présentés sont représentatifs de la situation sur l'ensemble du territoire. Enfin, l'approche d'UFC Que Choisir reste dogmatique et caricaturale à l'égard du secteur du bâtiment, ce qui est regrettable de la part de « leurs experts », qui demeurent étrangement anonymes.

Pour conclure, l'UFC Que choisir reconnaît discrètement à la fin de son article que « cette qualification a un seul mérite, celui d'avoir débarrassé le marché des escrocs incompetents » et ce n'est déjà pas si mal !

Rappels :

- plus de 72 000 entreprises ont été formées aux travaux d'économies d'énergie
- 63 000 entreprises sont désormais qualifiées RGE, représentant près de 120 000 domaines de travaux
- 3,5 millions de logements rénovés énergétiquement dont 2 millions de maisons individuelles (source Open 2015)

Patrick Liébus, Président de la CAPEB, résume : « *L'enquête de l'UFC Que Choisir jette injustement l'opprobre sur les entreprises artisanales du Bâtiment. En effet, s'agissant de travaux de rénovation énergétique, les artisans conseillent et orientent le client vers les Points Rénovation Info Service (PRIS) mis en place par les régions et l'ADEME mais, au final, ce sont ces derniers qui décident. L'association semble oublier que le label RGE, c'est plus de compétences et des travaux de meilleure qualité, soit la condition sine qua non pour réaliser des économies d'énergie. C'est également ignorer les efforts consentis par l'ensemble de la filière sur ces dernières années !* »

À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat du Bâtiment (1) lequel dénombre :*

- 350 784 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98% des entreprises du Bâtiment***
- 685 396 salariés, soit 60% des salariés du Bâtiment
- 63 000 apprentis, soit 79% des apprentis du Bâtiment

Qui réalisent :

- 74 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 64% du CA du Bâtiment

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au Répertoire des métiers.

** Ce chiffre (350 784) ne comprend pas les 129 899 auto-entrepreneurs inscrits au RSI, dont les 96 708 ayant déclaré un CA selon l'ACOSS

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2015 »

La CAPEB est aussi sur Twitter : https://twitter.com/capeb_fr

Contacts presse**Hopscotch :**

Baptiste Romeuf - Tél : 01 58 65 00 45 - bromeuf@hopscotch.fr

CAPEB :

Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr
